

DEPARTEMENT**AIN****EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE CHANAY**

Conseillers

En exercice : 15

Ayant pris part à la

Délibération : 15

Séance du 24 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth JEAMBENOIT, Maire.

Convocation : 15/04/2026

Présents : Bonhomme Carine, Bornard Jean, Brezun Johann, Chapuis Robert, Clerc Kelly-Ann, Cravotto Christophe, Dupille Nathalie, Ferte Maxence, Gandré François-Nicolas, Ginter Sophie, Goiffon Laure, Gonnet Aurélie, Jeambenoit Elisabeth, Prigent Christophe, Rigutto Emilien

Secrétaire de Séance : Gandré François-NicolasDélibération : 2026-016**Objet : Constitution des commissions et désignation des membres.**

L'article L 2121-22 du CGCT prévoit la possibilité, pour les conseils municipaux, de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux.

Le Conseil Municipal est chargé d'établir le nombre de commissions, leurs missions, le nombre de membres pour chacune d'entre elle ainsi que la durée de celle-ci.

Avant de procéder au vote, les membres du Conseil Municipal ont débattu afin de connaître les souhaits de chacun quant aux commissions auxquelles ils désiraient participer.

Il est rappelé que conformément à la loi, le Maire préside de droit de toutes les commissions mises en place par le Conseil Municipal.

Il est proposé aux conseillers municipaux les commissions permanentes suivantes :

- **Commission de Finances,**
- **Commission Travaux et gestion des bâtiments communaux,**
- **Commission Urbanisme et patrimoine communal,**
- **Commission Vie locale, scolaire et périscolaire,**
- **Commission Vie culturelle, communication et tourisme**
- **Commission Transition énergétique, développement durable et environnement,**
- **Commission Relation/lien avec la MGEN.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Les Elus nommés sont :

Finances - 7 membres

Monsieur Christophe CRAVOTTO, 1^{er} Adjoint / Madame Carine BONHOMME, 2nde Adjointe / Monsieur Maxence FERTE, 3^{ème} Adjoint / Madame Laure GOIFFON, 4^{ème} Adjointe / Monsieur Jean BORNARD,

- **Délibération publiée sur le site internet de la commune le 30 avril 2026.**



Conseiller Municipal / Monsieur Christophe PRIGENT, Conseiller Municipal / Monsieur Emilien RIGUTTO, Conseiller Municipal.

Travaux et gestion des bâtiments communaux - 5 membres

VICE-PRESIDENT : Monsieur Christophe CRAVOTTO, 1^{er} Adjoint

Monsieur Jean BORNARD, Conseiller Municipal / Monsieur Johann BREZUN, Conseiller Municipal / Monsieur Christophe PRIGENT, Conseiller Municipal / Monsieur Emilien RIGUTTO, Conseiller Municipal.

Urbanisme et patrimoine communal - 5 membres

VICE-PRESIDENT : Monsieur Maxence FERTE, 3^{ème} Adjoint

Monsieur Johann BREZUN, Conseiller Municipal / Madame Kelly-Ann CLERC, Conseillère Municipale / Monsieur François-Nicolas GANDRÉ, Conseiller Municipal / Madame Sophie GINTER, Conseillère Municipale.

Vie locale, scolaire et périscolaire - 4 membres

VICE-PRESIDENTE : Madame Carine BONHOMME, 2nde Adjointe

Monsieur Robert CHAPUIS, Conseiller Municipal délégué / Madame Aurélie DUMAS-GONNET, Conseillère Municipale / Madame Nathalie DUPILLE, Conseillère Municipale.

Vie culturelle, communication et tourisme - 5 membres

VICE-PRESIDENTE : Madame Laure GOIFFON, 4^{ème} Adjointe

Madame Carine BONHOMME, 2nde Adjointe / Monsieur Maxence FERTE, 3^{ème} Adjoint / Monsieur François-Nicolas GANDRÉ, Conseiller Municipal / Madame Aurélie DUMAS-GONNET, Conseillère Municipale.

Transition énergétique, développement durable et environnement - 6 membres

VICE-PRESIDENTE : Madame Laure GOIFFON, 4^{ème} Adjointe

Madame Carine BONHOMME, 2nde Adjointe / Monsieur Jean BORNARD, Conseiller Municipal / Madame Kelly-Ann CLERC, Conseillère Municipale / Madame Sophie GINTER, Conseillère Municipale / Monsieur Emilien RIGUTTO, Conseiller Municipal.

Relation/lien avec la MGEN - 4 membres

Monsieur Christophe CRAVOTTO, 1^{er} Adjoint / Madame Nathalie DUPILLE, Conseillère Municipale / Madame Aurélie DUMAS-GONNET, Conseillère Municipale / Monsieur Emilien RIGUTTO, Conseiller Municipal.


Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Après propositions et débat, le Conseil Municipal,


- **ACCEPTE** les commissions proposées,
- **VALIDE** la répartition des Elus au sein de ces commissions,
- **PRECISE**, pour les commissions **Travaux et gestion des bâtiments communaux ; Urbanisme et patrimoine communal ; Vie locale, scolaire et périscolaire ; Vie culturelle, communication et tourisme ; Transition énergétique, développement durable et environnement**, que les premiers Adjoints présents dans les commissions telles que formées sont nommés Vice-Présidents d'office.

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,


Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT




Le secrétaire de séance,
François-Nicolas GANDRÉ

Délibération publiée sur le site internet de la commune le 30 avril 2026.